



PROJET PEDAGOGIQUE

ALSH ADO'ROC

Vacances de printemps du mardi 7 au vendredi 17 avril 2026

Sommaire

Descriptif de l'accueil	p. 3
I. Rappel des intentions éducatives du Projet Éducatif	p. 4
II. Les objectifs pédagogiques	p. 5
III. Les activités	p. 6
IV. La répartition des temps respectifs d'activité et de repos	p. 7
V. Les modalités de participation des mineurs	p. 8
VI. Les mesures envisagées pour l'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap	p. 8
VII. Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés	p. 8
VIII. Les modalités de fonctionnement de l'équipe	p. 9
IX. Les modalités d'évaluation de l'accueil	p. 10

Descriptif de l'accueil

Nature de l'accueil : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Adresse : 54 route de Leymonie - Château du Roc

24100 CREYSSE

06.19.03.02.38

q.chauveau@la-cab.fr ou ado.roc@la-cab.fr

L'ALSH est situé dans un château avec son parc ombragé.

Organisateur : Communauté d'Agglomération Bergeracoise

Domaine de la Tour - CS 40012-24112 - Bergerac Cedex.

L'accueil se fait au château de 8h à 18h chaque jour pendant la période des vacances scolaires du 07 au 17 avril 2026

Les inscriptions se font au guichet jeunesse, au sein du centre culturel M.Manet, place Gambetta à Bergerac.

Les réservations se font en ligne via le Portail Famille ou au Guichet Jeunesse

Capacité d'accueil et âges des enfants : 70 places, de 11 à 17 ans

Équipe :

Directeur (du 7 au 10) : Quentin CHAUVEAU Directeur (du 13 au 17) : Marion PASTANT

Animateurs : PASTANT MARION VIGNAL SANA CARMEL DYLAN MARZELLE CELINE

I. Rappel des intentions éducatives du Projet Éducatif

L'Accueil de Loisirs est une richesse supplémentaire dans la construction de l'enfant en tant que futur adulte.

Il répond aux besoins et aux rythmes de l'enfant et du jeune en toute sécurité (affective, morale et physique).

La politique jeunesse de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise s'articule donc autour des orientations éducatives suivantes :

Promouvoir le loisir éducatif

Le rôle de l'animateur est de créer les conditions propices aux enfants en vue de permettre la construction de leur identité et l'émergence de leurs idées. L'enfant ou le jeune doit pouvoir avoir le droit et la liberté de s'exprimer, de choisir, de proposer et de décider.

Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant, du jeune, par le jeu et l'activité dans le respect de ses rythmes et de ses besoins chrono-biologiques.

Garder toujours à l'esprit que les temps passés par l'enfant sur les structures de loisirs doivent être des temps de détente et de plaisir.

Favoriser l'autonomie et le sens des responsabilités

Mettre les enfants et les jeunes en situation de coresponsabilité au sein du groupe, dans la vie quotidienne comme dans les activités de loisirs.

Cela est rendu possible lors de l'élaboration de projets, avec pédagogie et méthode. Pour bien grandir, tout enfant doit pouvoir expérimenter, acquérir des responsabilités, gagner en autonomie en parallèle du développement de connaissances et de compétences.

Favoriser la mixité sous toutes ses formes (culturelle, sociale...).

Beaucoup de communautés vivent à côté les unes des autres sans se rencontrer et en ne se connaissant pas ou peu. Pour un enrichissement mutuel et pour limiter les risques de rejet ou de repli, il est nécessaire de favoriser la rencontre de différentes cultures.

Nos accueils de loisirs sont, en ce sens, des lieux privilégiés pour favoriser le « vivre ensemble ». Facteur d'enrichissements mutuels, la mixité se décline sous diverses formes :

- Genre : garçon/fille ;
- Handicap : accueillir, agir avec des personnes en situation de handicap ;
- Territoire et habitat : urbain/rural ; quartiers politique de la ville, ... ;
- Âge ;
- Sociale : permet le brassage, la rencontre sans distinction des personnes par CSP (catégories socio-professionnelles), des plus humbles aux plus aisées ;
- Culturelle : selon ses origines, l'éducation reçue, ses pratiques, etc...

Accueillir les différences en favorisant l'inclusion des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap dans des séjours composés de mineurs valides.

En faisant référence à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation, la citoyenneté et la vie sociale des personnes handicapées.

La CAB prend en compte les spécificités de cet accueil en s'appuyant sur les compétences d'un partenaire privilégié : l'IME (l'Institut Médico Éducatif) de Rosette géré par l'association des Papillons Blancs.

Amener les enfants et les jeunes à découvrir leur territoire dans sa dimension locale en priorité, mais aussi plus élargie avec la proposition de mini-séjours.

La complémentarité entre les accueils de loisirs au niveau des moyens humains et logistiques contribue à un travail de mise en réseau des compétences (rencontres inter-centres).

Sensibiliser les enfants et les jeunes à la notion de développement durable et d'écocitoyenneté.

Le développement durable répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures. Véritable enjeu de société, les accueils de loisirs sont des vecteurs de transmission des valeurs de respect de l'environnement et d'encouragement à une démarche de développement durable.

II. Les objectifs pédagogiques

Ce projet pédagogique est conduit par le directeur et élaboré en concertation avec l'équipe d'animation. Chacun nourrit la réflexion. Il s'articule autour des orientations décrites dans le projet éducatif.

Nous nous appuyons sur les compétences de chacun et la complémentarité dans l'équipe pour élaborer un projet d'animation en lien avec les projets éducatif et pédagogiques (profil sportif, manuel, etc.)

1. Objectif pédagogique : Accompagner les jeunes à être les adultes de demain

Objectifs opérationnels :

- Permettre aux jeunes d'exercer leur citoyenneté,
- Sensibiliser aux gestes éco-citoyens.

Action :

- En proposant de participer à des actions en rapport à la citoyenneté et à l'environnement.

Moyens d'évaluation :

➤ Avant / contexte

- Observation : Niveau d'engagement initial des jeunes (participation, prise de parole),
- Court questionnaire d'entrée sur leurs connaissances citoyennes (droits, devoirs, implication possible).

➤ Après / résultats

- Nombre et qualité des actions réalisées,
- Retour collectif sous forme de débat-bilan.

2. Objectif pédagogique : Renforcer la cohésion de groupe et le vivre-ensemble

Objectifs opérationnels :

- Favoriser l'intégration des jeunes nouveaux à Ado'Roc
- Développer le respect et l'écoute
- Prévenir les conflits et encourager la médiation
- Valoriser les compétences de chacun

Moyens :

- Jeux coopératifs et grands jeux extérieurs
- Mise en place d'une charte de vie co-construite
- Temps de débats et d'expression
- Mise en place d'un système de médiation entre pairs
- Activités sportives collectives (tournoi multisports, défis équipes)

Evaluation :

- Climat général du groupe (observations équipe)
- Diminution / gestion des conflits
- Participation des jeunes aux temps collectifs
- Retour oral lors des bilans quotidiens

III. Les activités

Notre rôle est de proposer des loisirs éducatifs dans un cadre respectueux de la législation (cf Arrêté du 25/04/2012) et garantissant la sécurité morale et physique des participants. Nous souhaitons favoriser la découverte d'activités innovantes et impliquer les jeunes dans leur organisation.

Nous sommes particulièrement vigilants à respecter et faire respecter la Convention des Droits de l'Enfant en particulier l'article 29 : « les États parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit :

- Favoriser l'épanouissement
- Inculquer à l'enfant le respect des Droits de l'Homme
- Préparer le jeune à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance et d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques.

Enfin l'apprentissage des devoirs liés à la vie en collectivité constitue un axe essentiel.

Nous veillerons à ce que **chaque activité soit une plus-value éducative** pour le jeune. Chaque activité doit apporter quelque chose, on ne fait pas une activité pour occuper les jeunes mais au contraire pour qu'elle ait du sens et qu'elle soit un moyen au service des objectifs éducatifs et pédagogiques.

L'accueil de loisirs ADO'ROC offre aux jeunes un temps et un espace différent et complémentaire de celui de la famille et du milieu scolaire. Il permet l'accès aux loisirs pour tous. L'équipe d'animation en fait un espace accueillant et non un lieu de garde, un espace que le jeune pourra s'approprier avec les autres, un lieu, de référence de vie, de rencontre, de convivialité et de citoyenneté.

Elle accueillera les jeunes en proposant des activités variées, leur permettant la découverte et l'envie de participer. L'équipe d'animation propose des activités au choix ou à la carte afin de respecter les rythmes du jeune. Cela passera par des temps d'activités et de détente : des temps pour jouer, se ressourcer.

L'équipe d'animation offre aux jeunes la plus grande variété d'activités possibles : activités de découverte, manuelles, sportives et de loisirs tout en prenant en compte les envies des jeunes.

IV. La répartition des temps respectifs d'activité et de repos

A travers l'organisation de la vie quotidienne l'équipe s'engage à respecter la sécurité physique, morale et affective des jeunes accueillis (cf VIII Le rôle des animateurs).

Objectifs	Moyens
ACCUEIL au château de 8h00 à 9h45	
Permettre aux jeunes d'avoir des rythmes différents	Arrivées échelonnées
Contrôler les présences.	Pointage des jeunes grâce aux listes de réservations
Échanger/informer/donner confiance	Accueil des jeunes et des parents. Animateurs à l'écoute et attentifs.
Choisir son emploi du temps	Inscription des jeunes sur les différentes listes d'activités en fonction de leur choix
CONSTITUTION des GROUPES de 9h45 à 9h50	
Constituer les groupes et partir sur les lieux d'activités	Mise en place des groupes de jeunes pour aller sur les lieux d'activités
ACTIVITES de 10h00 à 12h00	
Permettre aux jeunes de s'épanouir	L'animateur propose des activités innovantes et variées. Le jeune peut également faire des propositions d'activités
REPAS de 12h00 à 13h00	
Répondre aux besoins physiologiques, partager et échanger	Temps de repas partagé entre jeunes et animateurs. Des règles seront mis en place pour favoriser les échanges et la communication.
TEMPS LIBRE de 13h00 à 14h20	
Partager, échanger, laisser jouer, donner à jouer et jouer avec	L'animateur est présent et joue avec les jeunes
Choisir son emploi du temps	Inscription des jeunes sur les différentes listes d'activités en fonction de leur choix
CONSTITUTION des GROUPES de 14h20 à 14h30	
Constituer les groupes et partir sur les lieux d'activités	Mise en place des groupes de jeunes pour aller sur les lieux d'activités
ACTIVITES de 14h00 à 16h00	
Permettre aux jeunes de s'épanouir	L'animateur propose des activités variées.
GOÛTER de 16H à 16H30	
Répondre aux besoins physiologiques, partager et échanger	Temps de repas partagé entre jeunes et animateurs. Des règles seront mis en place pour favoriser les échanges et la communication
TEMPS LIBRE de 16h30 à 18h00	
Partager, échanger, laisser jouer, donner à jouer et jouer avec	L'animateur est présent et joue avec les jeunes
Recueillir la parole des jeunes	L'animateur et les jeunes font le bilan des activités de la journée.
Échanger/informer/donner confiance	Accueil et dialogue avec les jeunes et les parents

V. Les modalités de participation des mineurs

Le panel d'activités proposées permet à chaque jeune de s'exprimer, de s'épanouir tant sur le plan physique que psychologique.

Chaque individu est incité à analyser ses choix avec discernement et esprit critique.

Les activités sont abordées de façon ludique, dans un esprit de découverte afin de les initier à de nouvelles pratiques, ceci dans le respect de chacun.

Portable : On n'utilise pas le portable pendant les activités ni le repas

Cigarette : Interdiction de fumer

VI. Les mesures envisagées pour l'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap

Pour accueillir au mieux les jeunes atteints de troubles de la santé ou de handicaps, l'équipe de direction et d'animation est à l'écoute de la famille afin d'explorer toutes les possibilités (aménagement de locaux, prise en charge particulière) pour optimiser les conditions d'accueil du jeune. L'organisation mise en place doit répondre au mieux aux besoins du jeune sans mettre en difficulté ni le jeune, ni le groupe, ni l'équipe d'animation.

Notre partenariat avec l'I.M.E Rosette des Papillons Blancs permet d'accueillir et de favoriser l'inclusion de jeunes en situation de handicap.

VII. Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés

- Un local d'accueil avec plusieurs fonctions :

- lieu d'inscription pour les activités,
- lieu de rencontres pour les jeunes,
- lieu d'échanges avec les parents,
- lieu d'activité,
- lieu accessible aux personnes porteuses de handicap.
- lieu pour la restauration des jeunes,

- 2 salles de restauration

- Un bureau :

- lieu de réunion de l'équipe pédagogique,
- lieu pour la centralisation des présences

VIII. Les modalités de fonctionnement de l'équipe

Pour permettre les échanges, des temps quotidiens sont prévus en équipe avec le directeur qui transmet les informations et consignes.

Les saisonniers et/ou les intervenants sont intégrés aux projets.

Au quotidien, l'équipe met en œuvre un travail de transmission et de communication. Pour ce faire, elle s'est dotée d'outils : un cahier de liaison dans lequel sont notées toutes les informations que souhaitent communiquer les membres de l'équipe, un journal de bord où sont inscrits les comptes rendus des réunions, les missions à effectuer, les projets, ...

Travaillées en équipe lors de réunions hebdomadaires, les activités sont revues et corrigées en fonction des besoins et des observations des jeunes.

En direction : Directeur (BADF ou BPJEPS)

Le directeur assure les rôles de :

- Coordinateur. Il fait le lien entre l'organisateur, l'équipe, les différents intervenants et les partenaires. L'ALSH souhaite participer activement en vue de créer du lien entre les différents acteurs du territoire.
- Formateur. Il accompagne les animateurs dans leur évolution permanente, il les conseille et les soutient dans leur projet d'animation, travaille avec eux leurs compétences et leurs points d'améliorations en vue d'être le plus efficient mais aussi de manière à ce que chacun se sente respecté, et indispensable au bon fonctionnement de la structure.

En animation : Saisonniers (BAFA ou équivalent), stagiaires (BAFD ou BPJEPS).

L'animateur doit :

- Assurer la vie quotidienne des jeunes,
- Lors de la présentation de ses activités ou sorties, informer le jeune des règles à suivre et proposer des situations à vivre, des résolutions de problèmes plutôt que de la consommation passive d'activités,
- Être conscient des responsabilités qui lui sont confiées, tant au niveau de la sécurité physique, morale qu'affective de l'enfant. C'est la raison pour laquelle, il est très important d'instaurer un réel dialogue avec le jeune,
- Mettre en œuvre un projet d'animation issu du projet pédagogique et assurer l'animation des activités,
- Préparer ses activités à l'avance (recherches, tester les réalisations...,)
- Favoriser des échanges pendant les temps d'accueil et encourager, soutenir le jeune dans l'activité,
- Aller au-devant des familles pour mettre en place un climat de confiance, témoigner des projets et objectifs, donner des informations à la famille et instaurer le dialogue de manière à recueillir les informations fournies par les parents,
- Une vigilance particulière est demandée à l'ensemble du personnel pour :
 - Ne pas utiliser de portable sans cas d'urgence.
 - Donner l'exemple (tenue, cigarette, attitudes, langage...)
 - Mettre en ordre les salles, vérifier les fermetures des portes, fenêtres, lumières, WC, portail...
 - Une attention est portée envers les équipes techniques (nettoyage, cuisine, agents d'entretien, ...) car l'ALSH ne peut fonctionner sans l'adhésion et l'implication de tous.

X. Les modalités d'évaluation de l'accueil

Afin que le projet pédagogique soit le reflet du fonctionnement de l'équipe et un véritable outil de travail, des outils d'évaluation sont mis en place : indicateurs, critères et grilles d'évaluation. Ils font l'objet d'échanges et d'analyse de pratiques en équipe puis avec la coordinatrice jeunesse et avec la Directrice du service Enfance Jeunesse. Ces outils permettent de mesurer l'écart entre les objectifs fixés dans le projet pédagogique et la concrétisation sur le terrain à travers nos différents moyens.

Une synthèse de ces évaluations est faite pour permettre un retour à la direction et aux élus jeunesse.